

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Demande de médaille d'honneur des transports routiers - PACA : STIM/URCTV/Pôle régulation des transports Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** La médaille d'honneur des transports routiers est décernée par le Ministre chargé des transports à toute personne travaillant dans une entreprise française de transport routier, pour la durée et la qualité des services effectués dans la profession. Les deux échelons sont : - médaille d'argent - 25 ans de travail - médaille de vermeil - 35 ans de travail. Ces durées sont réduites de 5 ans pour les conducteurs ayant plus de 15 ans de service actif en tant que conducteur. Cette démarche s'adresse aux entreprises de transport routier de la région PACA, qui souhaitent proposer un de leurs salariés ou dirigeants pour une médaille d'honneur des transports routiers. Les médailles sont attribuées au 1er janvier (dossiers déposés avant le 30 septembre) et au 14 juillet (dossiers déposés avant le 31 mars). Informations sur l'entreprise Raison sociale de l'entreprise de transport routier Raison sociale Raison sociale de l'entreprise qui sollicite la médaille d'honneur des transports pour l'un de ses employés. SIRET SIRET

Informations sur la personne qui souhaite obtenir la médaille d'honneur des

Dénomination

Forme juridique

## Demande de médaille d'honneur des transports routiers - PACA **transports**

Nom de famille Nom de famille de la personne pour laquelle la médaille d'honneur est demandée
Nom d'usage Nom marital
Prénom
Fonctions Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Conducteur
Autres fonctions
<b>Médaille demandée</b> Les durées nécessaires sont réduites de 5 ans si le demandeur a effectué plus de 15 années en tant que conducteur routier, soit 20 ans pour la médaille d'argent et 30 ans pour la médaille vermeil
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Argent - 25/20 ans de service
Vermeil - 35/30 ans de service
Pièces à fournir
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice
Utiliser le modèle, compléter les champs relatifs au demandeur, aux entreprises dans lesquelles il a travaillé, et aux durées de service, dater et signer la notice.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pièce d'identité
Sédentaire : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou livret de famille. Conducteur : permis de conduire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation de l'entreprise
L'entreprise doit compléter et signer une attestation (une seule pour l'ensemble des salariés qu'elle propose) selon le modèle joint, attestant le respect des conditions. L'attestation doit avoir moins de 6 mois.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Médaille d'argent

Obligatoire pour toute demande de médaille vermeil

2/2